

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GUICHE**

**Séance du 20 janvier 2021**

L'an deux mil vingt et un et le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 14 janvier 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

<b>Objet</b> : <b>Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal</b>
---

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter une partie des affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Maire doit rendre compte de l'usage qu'il fait des délégations à chacune des réunions du conseil municipal, il porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'il a prises dans ce cadre, concernant :

- Signé des avenants aux marchés des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Maison pour Tous, à savoir :
  - Lot n° 1 (gros-œuvre / VRD) avec la SARL Ets URRUTY de LARCEVEAU pour un montant de 21 336,10 € HT,
  - Lot n° 2 (charpente bois – couverture – zinguerie) avec l'entreprise DHOSPITAL de GUICHE pour un montant de 10 615,00 € HT,
  - Lot n° 3 (charpente métallique - couverture) avec la Société ARLA & Cie de IDAUX MENDY pour un montant de 6 300,00 € HT,
  - Lot n° 7 (électricité – chauffage électrique) avec la SAS LO PICCOLO de BILLÈRE pour un montant de 6 761,98 € HT ;
  - Lot n° 8 (Plomberie - chauffage) avec l'EURL Laurent OBRY de CAMBO LES BAINS pour un montant de 3 807,30 € HT ;
- Commandé à l'entreprise BURO + d'ANGLET :
  - 65 tables (6 personnes), 306 chaises et 12 chariots de transport (6 pour les chaises et 6 pour les tables) pour un montant de 22 710,19 € HT,
  - 2 tables et 4 chaises pour la cantine pour un montant de 687,26 € HT ;
- Accepté le devis de l'entreprise LABRUQUERE de BAYONNE d'un montant de 143,76 € HT pour l'achat d'un chariot de service pour la cantine ;
- Accepté le devis de la Chocolaterie ANTON d'ESPELETTE d'un montant de 371,36 € TTC pour la livraison de 80 poches de chocolats ;
- Commandé 80 colis de Noël pour les personnes de plus de 75 ans à la Conserverie GRATIEN de SAUVETERRE DE BEARN pour un montant de 922,88 € TTC ;
- Commandé 80 pots de confiture aux Confitures de Sylvie de GUICHE pour un montant de 152,00 €.

.../...

COMMUNE  
DE  
GUICHE

**Suite de la délibération du Conseil Municipal**  
**du 20 janvier 2021**

- Location du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école (côté Est) à M. PERRET et Mme BAUER, par bail conventionné Palulos, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (loyer : 432 € / mois) ;
- Location du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école (côté ouest) à Mme RECARTE par bail conventionné Palulos, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (loyer : 503 € / mois) ;
- Location, par bail commercial dérogatoire d'une durée de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, du bâtiment à usage d'atelier situé 45, chemin de Vergez (loyer : 300 € HT / mois).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à GUICHE, le 20 janvier 2021

Le Maire,



*J. Bussiron*  
Jean Yves BUSSIRON